

Master Métiers des études, du conseil et de l'intervention – Parcours : Aménagement et développement local

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Présentation

Le parcours Aménagement et développement local du Master MECI assure une formation pluridisciplinaire aux métiers de l'aménagement et du développement aux échelles locales, qui ont connu ces dernières années une complexification notable dans le cadre des différentes réformes territoriales. Privilégiant une entrée territoriale, la formation a pour objectif de former des généralistes du développement local qui sauront développer un savoir-faire et une capacité à gérer, avec d'autres, des situations complexes associant élus, responsables d'entreprises, salariés, secteurs associatifs, agents de l'Etat et des collectivités territoriales et habitants.

Les problématiques de développement territorial abordées dans le Master ADL peuvent tout aussi bien concerner des espaces ruraux que des espaces urbains. La dimension à la fois d'aménagement et d'animation des territoires est au cœur des réflexions et des enseignements. L'accent est mis sur les problématiques d'articulations des politiques à visée territoriale, du local à l'Europe.

La spécialité ADL repose sur un équilibre entre universitaires et professionnels et offre une formation tant théorique que méthodologique et pratique. Elle est adossée à l' **UMR Géographie cités** d'où émanent les principaux enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique. La deuxième année du Master est une formation en alternance.

OBJECTIFS

Le développement local est devenu depuis plusieurs décennies un référentiel central pour la compréhension et une meilleure maîtrise du changement social ainsi que pour la rénovation des politiques publiques, de plus en plus décentralisées et articulées aux territoires. Dans cette perspective, le parcours ADL a pour ambition de former à la compréhension des enjeux et des actions qui découlent d'une approche en termes de développement local. Cela passe par une capacité d'adaptation aux situations spécifiques rencontrées qui s'appuie sur l'apprentissage de méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires, mais également sur une formation au montage et à la conduite de projets (y compris dans leurs dimensions juridiques et financières), à la mise en œuvre de démarches d'évaluation ainsi qu'au développement d'une capacité d'expression, d'initiative et d'animation.

Outre cette maîtrise technique, des enseignements théoriques apportent aux étudiants une culture générale dans le domaine visé afin de faciliter, dans le temps, l'adaptation de leurs connaissances à l'évolution des contextes socio-économiques et des métiers.

COMPÉTENCES VISÉES

Les enseignements dispensés cherchent à donner aux étudiant(e)s les capacités à s'adapter à des situations variées et évolutives.

A l'issue de la formation, les compétences visées sont de savoir :

- * monter, gérer, planifier, conduire un projet ;

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

- * maîtriser les outils d'analyse et de diagnostic des territoires ;
- * évaluer les actions et l'impact des actions menées ;
- * coordonner, négocier avec une pluralité d'acteurs différents, construire des partenariats ;
- * repérer et mobiliser les ressources des territoires ;
- * maîtriser les démarches participatives ;
- * animer une réunion, s'exprimer en public, échanger, informer, gérer des conflits ;
- * maîtriser les techniques d'expression écrite ;
- * avoir une approche critique du développement local ;
- * adapter ses pratiques aux évolutions des métiers et des organisations intervenant dans le champ du développement local.

Programme

ORGANISATION

L'année de M1 s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire des contenus et des méthodes des sciences sociales, au travers d'enseignements mutualisés avec les autres parcours de la mention Métiers des Etudes, du Conseil et de l'Intervention. Elle comporte également des enseignements spécifiques qui permettent de traiter les questions d'aménagement et de développement local

L'année de M2 prolonge les savoirs théoriques et méthodologiques sur ces problématiques de l'aménagement et du développement local tout en mettant l'accent sur le développement des compétences opérationnelles. Elle se fait en alternance entre cours à l'Université et mise en application dans la structure d'accueil.

Ainsi, la spécialité ADL comporte à la fois :

- * des enseignements théoriques et thématiques pour une culture générale dans le domaine du développement local ;
- * un grand nombre d'enseignements méthodologiques et techniques pour l'acquisition de compétences opérationnelles : diagnostic territorial et montage de projet, modalités de financement, conduite de réunion,

animation, gestion de partenariats, techniques d'entretien et d'observation, cartographie ;

- * des analyses concrètes de projets d'aménagement, de développement et de changement.

Admission

En M1, la mention accueille des étudiants possédant une licence ou un diplôme équivalent relevant des sciences humaines et sociales (géographie, aménagement, sociologie, histoire, sciences politiques) ainsi que du droit, de l'économie ou de la gestion. Les étudiants titulaires d'un BUT Carrières sociales sont aussi les bienvenus.

En M2, la mention accueille des étudiants en formation initiale possédant 60 ECTS après la licence ainsi que des personnes en formation continue ayant 5 années d'expérience professionnelle et disposant des titres ou diplômes requis ou faisant l'objet d'une procédure de validation des acquis professionnels.

Droits de scolarité :

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Et après ?

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Nos anciens étudiants occupent des emplois ayant trait à la conception et la conduite de projet, à l'animation des territoires, à la mise en œuvre de politiques territoriales ainsi qu'à l'étude et au conseil :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

* comme généraliste du développement local (agent de développement territorial, chargé de projet développement territorial, responsable du service animation locale, directeur de service développement, animateur de pays, etc.) ;

* comme animateur ou responsable de politiques publiques territoriales sectorielles (responsable du service politique de la ville, chargé de mission relogement, chargé d'opération d'amélioration de l'habitat, coordinateur de développement social, agent de développement social et culturel, coordinateur de projet éducatif local, conseiller commerces, chargé de relations entreprises, etc.).

Contacts

Responsable de la mention

Philippe Moati
moati@u-paris.fr

Co-responsable du parcours

Matthieu Gimat
matthieu.gimat@u-paris.fr

Co-responsable du parcours

Mathieu Gigot
mathieu.gigot@u-paris.fr

Gestionnaire de Scolarité - Master 1

Aurélia Delabrousse
aurelia.delabrousse@u-paris.fr

Gestionnaire de Scolarité - Master 2

Elisabeth Lafont
01 57 27 71 76
elisabeth.lafont@u-paris.fr

Responsable Formation continue

Gisèle Pagano
01 57 27 58 98
gisele.pagano@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR Géographie, Histoire, Économie et Société

Niveau d'études visé

BAC +5 (niveau 7)

ECTS

120

Public(s) cible(s)

- Apprenti - Alternant
- Étudiant
- Demandeur d'emploi

Modalité(s) de formation

- Formation continue
- Formation initiale

Validation des Acquis de l'Expérience

Oui

Langue(s) des enseignements

- Français

Capacité d'accueil

Master 1 ADL : 17 Master 2 ADL : 21

Lieu de formation

Campus des Grands Moulins

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation